

**OBJET DU MARCHE :**

**AMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX  
THORAME-BASSE ET CHÂTEAU-GARNIER**

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION  
(RC)**

**DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES  
OFFRES :**

**Jeudi 24 juin 2021 à 12h00**

# **1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION**

## **1.1 Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage**

### **Commune de Thorame-Basse**

Représentée par M. Bruno BICHON, Maire de la Commune.

Adresse : Place du village – 04170 THORAME-BASSE

Tel. : 04 92 83 92 97

Mail : [mairie.thoramebasse@orange.fr](mailto:mairie.thoramebasse@orange.fr)

Personne responsable du projet :

M Bruno BICHON – Maire

Tel. : 04 92 83 92 97

Mail : [mairie.thoramebasse@orange.fr](mailto:mairie.thoramebasse@orange.fr)

## **1.2 Objet de la consultation**

La présente consultation concerne l'aménagement des aires de jeux pour enfants sur la Commune de Thorame-Basse et son Hameau, Château-Garnier.

Lieux d'exécution : Quartier des Ferrayes à Thorame-Basse et pré de Guessi à château-Garnier

04170 – Thorame-Basse

## **1.3 Etendue de la consultation**

L'opération comprend l'ensemble des prestations et travaux nécessaires à la mise en œuvre des aires de jeux :

- Préparation du chantier,
- Terrassements et nivellements,
- Préparation du support et finition type terrain de boule
- Mise en œuvre de dallages en béton armé, y compris structure,
- Fourniture et pose de bordures en béton et en rondins,
- Fourniture et pose des équipements de jeux : deux structures toboggans multi-activités, quatre jeux à ressorts et un portique avec trois balançoires et un nid d'oiseau, une pyramide toile d'araignée, un tourniquet une zone ludique composée de deux trampolines, une marelle, deux animaux 3D répartis sur deux sites,
- Fourniture et pose des panneaux d'informations règlementaire,
- Fourniture et pose d'une clôture rigide et de deux portails
- Toute sujétion liée à la sécurité et à la bonne exécution des travaux.

La description des ouvrages et leurs spécificités techniques sont décrites pour chaque lot dans le Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP).

## **2. CONDITION DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Définition de la procédure**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 42 2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

### **2.2 Décomposition en tranches et en lots**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Les prestations de l'opération sont réparties en deux lots ; chaque lot est traité en marché séparé :

- **Lot 1 – Terrassement** : il comprend les terrassements et nivellements et finition de type terrain de boule, la pose de gravier et de bordures en délimitation des plateformes existantes
- **Lot 2 – Jeux et sols amortissants** : il comprend la fourniture et la pose des équipements de jeux, du panneau d'informations, ainsi que la mise en œuvre des sols coulés amortissants, de gazon synthétique et de rondins.
- **Lot 3 – Clôture** : Il comprend la fourniture et la pose d'une clôture rigide et de deux portails

### **2.3 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### **2.4 Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats n'ont pas à apporter de modification au dossier de consultation.

### **2.5 Visite des lieux**

Les emplacements envisagés pour les aires de jeux sont précisés dans le CCTP. Les sites étant ouvert à tous, le candidat est réputé en avoir pris connaissance avant l'établissement de son offre.

### **2.6 Conditions de participation**

Chaque lot est traité en marché séparé.

Chaque marché sera conclu :

- Soit avec une entreprise unique,
- Soit avec un groupement d'entreprises.  
Le groupement peut être :
  - Conjoint : chaque opérateur économique membre du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché ;
  - Solidaire : chaque opérateur économique membre du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600,00 €.

## **2.7 Exigence minimale de la négociation**

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager ou non une négociation avec les candidats, et conserve la possibilité de ne pas y donner suite.

Le cas échéant, seront admis à la négociation au maximum les 3 candidats susceptibles de présenter les offres les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres.

La négociation sera écrite et portera sur le prix proposé.

## **2.8 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **2.9 Délai d'exécution du marché**

Le délai d'exécution du marché et sa date d'effet sont stipulés à l'article B5 de l'Acte d'Engagement.

# **3. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC)
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Le planning prévisionnel des travaux

Le retrait du dossier de consultation des entreprises se fait par téléchargement sur le profil d'acheteur de la collectivité, via le site : **[www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)**

## **4. COMPOSITION DE L'OFFRE A REMETTRE PAR LES CANDIDATS**

Les offres des candidats seront rédigées en langue française. Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction française certifiées conforme à l'original par un traducteur assermenté. La traduction doit alors concerner l'ensemble des documents de l'offre. Les prix sont obligatoirement exprimés en EUROS.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. L'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) habilité(s) du ou des candidats.

La pli remis par le candidat sera composé d'une seule enveloppe comprenant un sous-dossier « Candidature » et un sous-dossier « offre », dont le contenu est détaillé ci-après :

### **4.1 Sous-dossier n°1 – CANDIDATURE**

Le sous-dossier « Candidature » comprendra les documents suivants :

Renseignements concernant la situation juridique du candidat (l'utilisation du formulaire DC1 est recommandée) :

- **La lettre de candidature**, dûment datée et signée. En cas de groupement, la lettre de candidature est commune.
- **Une déclaration sur l'honneur**, dûment datée et signée, pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la Commande Publique.
- **La copie du ou des jugements prononcés**, si le candidat est en redressement judiciaire.

Renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat :

- **Le chiffre d'affaires** au cours des 3 derniers exercices.
- **L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** en cours de validité.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat :

- **Le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce**, ou le cas échéant le motif de non-indication d'un numéro d'enregistrement.
- **Une déclaration indiquant l'importance des effectifs** pour chacune des 3 dernières années.
- **Les CV et les expériences professionnelles** des membres de l'équipe actuelle du candidat.

### **4.2 Sous-dossier n°2 – OFFRE**

Le sous-dossier « Offre » comprendra les éléments suivants :

- **Le projet de marché**, comprenant :
  - **Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)** à compléter, dater et signer.
  - **Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)**, regroupant la partie administrative et la partie technique, à signer pour acceptation sans aucune modification.
- **Le mémoire technique** :

Le mémoire technique permettra le jugement du critère « valeur technique de l'offre ». Il comprendra les informations suivantes :

- **Une note méthodologique succincte** dans laquelle le candidat décrit la manière dont il envisage son intervention, en précisant notamment :
  - ✓ L'équipe dédiée au chantier, le rôle de chaque membre et l'interlocuteur privilégié,
  - ✓ Le détail du programme d'interventions envisagé et les interactions avec le titulaire de l'autre lot,
  - ✓ Les dispositions envisagées pour la réalisation des travaux sur le Pré du Tunnel (prise en compte des activités ludiques voisines, sécurité du chantier, accès sur le terrain enherbé, propreté du chantier, etc.).
- **Une note technique détaillant les caractéristiques des matériels proposés.**

Pour le lot 2 / Jeux et sols amortissants : il s'agira de détailler chaque jeu proposé (en adéquation avec les prescriptions du CCTP) et ses caractéristiques techniques en matière de :

- ✓ Type et nombre d'activités de jeux pour une même structure
- ✓ Nombre d'enfants pouvant utiliser le jeu de manière simultanée
- ✓ Tranche d'âge concernée par le jeu
- ✓ Emprise au sol du jeu et de sa zone de sécurité
- ✓ Matériaux et qualité (type, épaisseur, etc.)
- ✓ Visuel du jeu
- ✓ Type de fondations et /ou fixations

Les caractéristiques techniques du sol amortissant seront également détaillées ainsi que les motifs décoratifs envisageables.

Pour le lot 1 / Terrassement : en plus de détailler les caractéristiques du dallage en béton armé, de sa structure et des bordures qui délimiteront les plateformes, il s'agira de préciser la manière dont seront prises en compte les différents types de fondations et fixation des jeux (pièces d'ancrage à incorporer aux dalles, ancrages à cheviller dans les dalles finies, massifs de fondation, etc.).

- **Le planning** :

Le planning fourni dans le dossier de consultation des entreprises est donné à titre indicatif et sous réserve des dates effectives de notification des marchés.

Chaque candidat devra intégrer dans son offre un calendrier d'exécution pour les

ouvrages de son lot, en prenant en comptes les contraintes du projet. Il devra notamment faire apparaître les délais d'approvisionnement, les différentes phases de travaux, les délais incompressibles (séchage, etc.) et les interactions nécessaires entre les deux lots.

Ce planning du candidat sera accompagné d'une note succincte ou d'annotations justifiant les délais proposés.

Nota : La commune souhaite mettre en service la nouvelle aire de jeux au début des vacances scolaires d'été. Le candidat peut toutefois proposer un planning plus long que celui donné à titre indicatif dans le DCE, à condition que les délais soient cohérents et correctement justifiés.

### **4.3 Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu**

Pour l'application de l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 le candidat susceptible d'être retenu devra fournir :

- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers ou liste nominative des salariés étrangers) du code du travail.
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion.

Dans un délai de 15 jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il a contracté une assurance au titre de la responsabilité civile, garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommage causés par l'exécution des travaux.

## **5. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

### **5.1 Sélection des candidatures**

Seuls les plis qui auront été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres seront ouverts.

### **5.2 Jugement et classement des offres**

Les offres seront examinées selon les critères de sélection définis ci-dessous :

#### **Critères de jugement des offres pour le lot 1 :**

1. Prix : 60 points
2. Délais d'exécution : 40 points

**Critères de jugement des offres pour le lot 2 :**

1. Prix : 50 points
2. Valeur ludique et technique : 40 points  
décomposé en sous critères :
  - Fonctions ludiques 20 points
  - Esthétique de l'ensemble (intégration) 15 points
  - Garanties 5 points
3. Délai d'exécution : 10 points

**Critères de jugement des offres pour le lot 3 :**

1. Prix : 60 points
2. Qualité des matériaux : 30 points
3. Délai d'exécution : 10 points

Après analyse des offres au regard des critères ci-dessus, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de procéder à une négociation dans les conditions fixée à l'article 2.7 du présent règlement de consultation.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire, en attendant que le candidat produise l'ensemble des documents attendus. Si le candidat susceptible d'être retenu ne transmet pas les documents attendus, le maître d'ouvrage prononcera l'élimination du candidat. Le suivant dans le classement sera alors retenu à titre provisoire suivant la même procédure.

## **6. CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les offres seront à remettre au plus tard pour le :

**Jeudi 24 juin 2021 à 12h00**

Les offres seront transmises en une seule fois.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule sera ouverte la dernière offre reçue par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts.

Les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur.

Chaque offre sera remise uniquement de manière dématérialisée par transmission électronique sur la plate-forme de dématérialisation :

[www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)